CONSIDÉRATIONS

MÉDICALES

SUR LE SEIGLE ERGOTÉ;

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 16 mai 1818, pour obtenir le grade de Docteur en médecine,

PAR LOUIS BORDOT, de Dijon,

Département de la Côte-d'Or,

Bachelier ès-lettres; Elève de l'Ecole pratique; Membre associé de la Société d'Instruction médicale.

Necessitas medicinam invenit, experientia perfecit; duo sunt præcipui cardines ratio et observatio.

BAGLIVI, *opera omnia*, lib. 1, cap. 2.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n.° 13.

1818.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. LEROUX, Doyen.
M. BOURDIER.
M. BOYER, *Examinateur.*
M. CHAUSSIER, *Examinateur.*
M. CORVISART.
M. DEYEUX.
M. DUBOIS, *Examinateur.*
M. HALLÉ, *Examinateur.*
M. LALLEMENT, *Examinateur.*
M. PELLETAN.
M. PERCY.
M. PINEL.
M. RICHARD.
M. THILLAYE.
M. DES GENETTES.
M. DUMÉRIL.
M. DE JUSSIEU.
M. RICHERAND.
M. VAUQUELIN, *Président.*
M. DESORMEAUX.
M. DUPUYTREN.
M. MOREAU.
M. ROYER-COLLARD.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs; qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MON PÈRE,

ET A MA MÈRE.

Chers parens, daignez agréer ce premier fruit de mes études médicales, comme un faible témoignage de ma vive reconnaissance et de mon amour filial.

A MA TANTE GARREAU.

Tribut de reconnaissance et du plus profond respect.

A

MONSIEUR CHAUSSIER,

Professeur de la Faculté de Médecine de Paris ; Médecin en chef de l'hospice de la Maternité ; Commissaire Président des Jurys de médecine et de la Commission des remèdes secrets ; ancien Sécrétaire perpétuel de l'académie de Dijon.

Illustre professeur, placer votre nom à la tête de cet essai, c'est présenter un appui à ma faiblesse, un modèle à mon émulation ; que ne puis-je vous offrir un ouvrage qui soit proportionné à ma reconnaissance, ainsi qu'à la vénération et au profond respect que vous m'avez inspiré ; mais il est doux pour moi, en vous offrant cet hommage public de mon respectueux dévouement, d'acquitter envers vous les bontés dont vous daignâtes m'honorer !

VOTRE ÉLÈVE, L. BORDOT.

INTRODUCTION.

Je ne pourrais, sans franchir les bornes d'une dissertation, donner à celle-ci toute l'étendue qu'elle promet ; mais en rassemblant quelques faits, et y joignant quelques observations, j'ai eu pour but de prouver que le sujet sur lequel j'ai entrepris de disserter était encore susceptible de nouvelles recherches. Fortement frappé des ravages exercés par le seigle ergoté dans plusieurs départemens, j'entreprends aujourd'hui d'en retracer les moyens curatifs : des hommes d'un grand mérite ont, il est vrai, écrit sur les maladies produites par ce grain ergoté ; mais les diverses opinions qui régnaient alors sur ce sujet avaient considérablement entravé le mode de traitement de chacune d'elles. Jusqu'à nos jours, on n'était pas encore parvenu à éteindre les effets destructeurs de ce grain, du moins à en arrêter les progrès avec grand avantage. Il était réservé à un praticien de mon département (Côte-d'Or) de faire connaître cette branche de thérapeutique mise en pratique dans les épidémies qui régnèrent ces années dernières dans le canton de Nolay, et dont j'aurai accasion de parler. J'ai dû considérer ce grain, non-seulement comme un poison actif lorsqu'on en fait usage en certaine quantité, mais comme médicament administré avec prudence, moyen qui n'avait été mis en usage que par l'aveugle empirisme, mais dont la prétendue efficacité est reconnue publiquement en Amérique, depuis la dissertation du docteur *Prescolt*, soutenue à New-Yorck en 1814.

Je divise mon sujet en deux parties.

Dans la première, je considère l'ergot comme occasionnant des effets très-dangereux sur l'économie animale, et dans la seconde comme prétendu médicament, surtout d'un usage précieux pour susciter de nouvelles douleurs dans le travail de l'accouchement, et par conséquent pour accélérer sa marche et hâter sa terminaison.

Chaque partie peut être divisée en plusieurs sections : 1.° je commence par quelques considérations générales sur le seigle ergoté; 2.° sur ses maladies occasionnantes; 3.° les moyens thérapeutiques à leur opposer.

Dans la seconde, 1.° j'indiquerai les cas maladifs dans lesquels on a cru son administration utile, et ceux qui pourraient le rendre nuisible; 3.° son mode d'administration ; 3.° je terminerai par quelques réflexions sur les diverses observations et opinions émises sur ce point de doctrine médicale. Je me suis d'ailleurs plus attaché à mettre de l'ordre et de l'exactitude dans l'exposition de mon sujet qu'à rechercher les beautés du style et l'élégance de la diction, bien convaincu de la vérité de cette pensée de SÉNÈQUE : *Non quærit æger medicum eloquentem, sed sanantem.*

Je m'estimerai très-heureux si ce faible essai n'est pas indigne de la Faculté célèbre où j'ai puisé les principes d'un art qui fera désormais l'étude de ma vie ; puisse mon application à méditer et à suivre sa doctrine me donner quelques succès dans ma pratique ! c'est à elle seul que j'en rapporterai toute la gloire.

CONSIDÉRATIONS

MÉDICALES

SUR LE SEIGLE ERGOTÉ.

PREMIÈRE PARTIE.

§. I.

Considérations générales sur le Seigle ergoté.

Nos corps ont besoin que les alimens réparent les pertes continuelles que les différentes sécrétions leur font éprouver. Dans nos pays, le pain tient sans contredit la première place. Celui de seigle est particulièrement destiné pour les gens de la campagne et pour les pauvres artisans; il est très-propre à la nutrition; il fortifie, quand il n'est point altéré : *Bruyset* assure que, dans les comtés de Lyon et les contrées circonvoisines, les femmes qui s'en nourrissent sont vigoureuses, bien faites et jolies; mais est-il uni au grain ergoté, il devient un véritable poison, dont les effets ne sont que trop reconnus.

Le seigle, *secale, cereale* (Linnæus.), plante de la famille

des graminées, peut, comme les autres grains, être exposé à des accidens qui dérangent sa végétation ; mais le plus remarquable est cette maladie depuis long-temps connue sous le nom d'*ergot,* à cause de sa ressemblance à l'ergot d'un coq de basse-cour. Parmi les végétaux, le seigle n'est pas la seule plante sur laquelle on a trouvé cette production bizarre; on en a vu, mais en petite quantité, sur l'orge, l'avoine, le froment. M. de *Jussieu* en a trouvé même sur un souchet des Indes.

Les anciens paraissent n'avoir pas eu connaissance du seigle ergoté, à moins qu'on ne pense que le *luxuries vegetum,* dont parlent *Pline* et *Théophraste,* ne renferme cette excroissance. *Wendelin Thalius,* médecin allemand, qui vivait sur la fin du seizième siècle, est, je crois, le premier qui ait eu en vue de décrire l'ergot. La manière dont il en donne la description a été adoptée par beaucoup d'auteurs qui ont écrit depuis. *Gaspard Bauhin,* qui l'a suivi, l'a désigné sous le nom de *secale luxurians.* Quelques naturalistes, *Langius, Tillet, Salerne, Model, Tessier,* en ont fait mention sous différens noms. Il a été nommé *clavus filiginis, secalis mater,* suivant le langage du pays ; en Gatinois, *blé cornu;* en Sologne, *seigle ergoté;* dans le Maine, *mane;* enfin *seigle ivre, blé farouche,* à cause de l'ivresse qu'il occasionne quelquefois ; mais nous lui conserverons la dénomination de *seigle ergoté,* comme paraissant la plus conforme et la plus généralement connue.

L'ergot est une production végétale très-connue des botanistes et des agriculteurs. On en trouve des descriptions dans plusieurs auteurs : celle que donne *Tessier* est une des plus exactes.

Il est d'une forme ordinairement courbe et allongée ; il excède le plus souvent la balle qui lui tient lieu de réceptacle ; ses deux extrémités, moins épaisses que le milieu, sont tantôt obtuses, quelquefois pointues. Plusieurs ergots, surtout les plus gros, laissent apercevoir de petites cavités, que certains auteurs ont cru être formées par des insectes ; mais que *Tessier* croit plutôt être l'effet de la sécheresse et du soleil. Leur couleur est d'un

violet sombre. Si on détache ces grains, on remarque à une de leurs extrémités quelques traces blanchâtres, qui indiquent par où ils adhèrent aux balles, parce que ces grains ergotés n'ont point de germe. Leur longueur varie d'un pouce sur trois lignes d'épaisseur; l'écorce, de couleur violette, recouvre une substance d'un blanc terne, d'une consistance ferme, solide; sa cassure est nette. L'ergot moulu présente une poudre brune, d'une saveur légèrement mordicante; le pain dont il fait partie est d'un violet légèrement foncé, ayant une odeur et une saveur peu désagréables; il absorbe moins d'eau dans le pétrissage. Ces grains ergotés sont en outre spécifiquement plus légers que les autres grains; les animaux répugnent à en manger, vérité dont *Tessier* a eu un grand nombre de fois occasion de s'assurer. Pour peu que l'on soit instruit de ce qui concerne les grains, on ne confondra point l'ergot avec le charbon et la carie.

Certains pays et cantons paraissent rendre endémique cette production du seigle; la Sologne en fournit le plus grand nombre, ce qui tient peut-être au défrichement perpétuel de ses terres. L'époque à laquelle elle peut se produire peut dépendre aussi du pays, du terrain, de la température, de la saison même où le seigle a été semé.

Sans entrer dans aucun examen physique de la formation de l'ergot, que l'intempérie des saisons a rendue familière dans nos campagnes, surtout ces années dernières dans mon département, qu'il me suffise de citer seulement l'opinion de quelques auteurs sur cet état contre-nature du seigle. *Tillet* et *Duhamel* ont prétendu que ce vice de conformation était le résultat de la piqûre de quelques insectes; d'autres l'ont considéré comme une môle produite par un vice de fécondation; enfin comme le résultat de la nielle. On a pensé aussi que l'ergot était une dégénération résultante d'une maladie produite par des causes extérieures; M. *Virey*, comme l'effet d'une matière putride, et il attribue ses effets pernicieux à la matière âcre et à la substance animale pu-

trescente qu'il contient. *Paulet* et *Decandolle* croient que l'ergot n'est autre chose qu'un végétal nouveau développé dans la balle qui devait contenir le grain ; selon eux, ce serait une espèce de *scelerotium* (champignon) : mais M. le professeur *Vauquelin* n'est pas de cette opinion. Après l'analyse qu'il a faite de cette dernière espèce, est-il présumable, comme l'a avancé *Fontana*, dans une lettre insérée dans le Journal de physique, que cette production soit le produit d'une maladie contagieuse, et contienne de petites anguilles générantes ? Selon *Parmentier*, l'ergot est une maladie ou faiblesse de l'écorce, qui doit son origine à une surabondance de sucs nourriciers. Il est plus probable, comme l'ont admis quelques naturalistes, que le grain ergoté est produit par les pluies abondantes et les brouillards qui tombent sur les épis de seigle ; on peut encore y joindre, comme cause, la rosée et l'humidité excessive de l'air. Il est vrai, et l'expérience le confirme, qu'en Sologne il se forme plus d'ergots dans les années pluvieuses et humides que dans les sèches ; il n'y en eut pas les années 1775 et 1776 dans ce pays, à cause de la sécheresse qui fut remarquable, et qui subsista pendant tout ce temps ; mais beaucoup en 1777, dont le printemps et l'été furent pluvieux. Par conséquent les terrains situés sur les bords des marais, auprès des bois, dans des lieux bas et humides, sont des causes prédisposantes. On a observé aussi que le seigle semé dans le mois de mars était plus généralement sujet à l'ergot que celui semé en automne.

Je ne peux passer sous silence l'analyse de ce grain faite tout nouvellement par M. le profeseur *Vauquelin*. Il sera possible, et tout semble l'assurer, qu'on parviendra à constater le principe morbifique contenu dans l'ergot, et par conséquent mettra l'observateur expérimenté sur la voie d'attaquer victorieusement les maladies produites par ce grain ergoté, en lui fournissant des armes propres à atteindre ce fléau destructueur de nos parties.

Il contient, 1.° une matière colorante d'un jaune fauve, soluble dans l'alkool, ayant une saveur semblable à celle de l'huile de

poisson; 2.° une assez grande quantité d'une matière huileuse, blanche, d'une saveur douce; 3.° d'une matière colorante violette, de la même couleur que l'oseille, insoluble dans l'alkool; 4.° un acide libre, qu'il présume être le phosphorique; 5.° une matière végéto-animale très-abondante, très-putrescible, fournissant beaucoup d'huile épaisse et d'ammoniaque à la distillation; 6.° un peu d'ammoniaque, qu'on peut séparer à la température de l'eau bouillante. (*Orfila,* Chimie médicale.) Il paraît, d'après le résultat de cette analyse, que le seigle ergoté ne contient plus d'amidon, que le gluten s'y trouve altéré, et qu'il renferme une huile épaisse et de l'ammoniaque, produit que l'on ne rencontre pas dans le seigle ordinaire. Plusieurs de ces principes constituans avaient déjà été reconnus par *Réad, Parmentier, Tessier;* mais l'analyse n'en était pas aussi exacte. Il serait à désirer qu'on pût découvrir actuellement des moyens propres à détruire le principe morbifique qu'il contient; c'est ce qu'a essayé déjà M. *Courhaut,* chirurgien à Nolay, avec beaucoup de succès, ce dont j'aurai occasion de parler dans la suite.

§. II.

Maladies produites par le Seigle ergoté.

Malgré les nombreux travaux faits par des hommes instruits, tendant à prouver évidemment les effets que produisait l'ergot sur l'économie animale, il s'élevait encore des doutes au sein même de l'académie des sciences sur les résultats de ce végétal pris à l'intérieur. *Model*, et son traducteur *Parmentier,* paraissaient même détruire tout principe morbifique contenu dans ce grain, et, d'après leurs expériences, il ne pouvait résulter aucun effet dangereux de son emploi.

Les expériences de *Dodart,* de *Langius,* de *Salerne,* de *Duhamel,* d'*Arnaud,* de *Nobleville,* de *Réad,* etc., et, dans ces derniers temps, celle de *Tessier,* ne laissent plus maintenant aucun doute

sur les maladies produites par l'ergot. Ainsi, malgré ses défenseurs, rien n'est moins prouvé qu'il ne soit délétère dans le plus grand nombre de cas. Il serait fastidieux de rapporter toutes les expériences faites sur divers animaux ; elles sont trop connues, et le résultat a presque toujours été le même. Un cochon, nourri avec du son dans lequel il entrait un tiers d'ergot, périt au bout de deux mois, après avoir perdu les quatre jambes et les deux oreilles ; des canards ont perdu également les pattes ; d'autres animaux, leurs becs, leurs queues, etc. *Réad* a fait périr un grand nombre d'insectes en mélangeant le décoctum d'ergot avec le miel. Il paraît que celles faites par *Schlegel, Model* et *Parmentier,* ont été inexactes, soit qu'ils aient employé le grain en trop petite quantité ou trop peu de temps ; des causes concomitantes peuvent de même avoir neutralisé leur effet. Il est de remarque que ce mauvais grain paraît perdre avec le temps ses propriétés vénéneuses, d'où il résulte qu'une épidémie qui fait de grands ravages après la moisson, s'apaise peu à peu, et cesse entièrement, quoiqu'il existe encore du seigle ergoté mélangé au bon grain.

Le pain dans lequel il entre de la farine de seigle ergoté est remarquable par les taches violettes dont il est parsemé. Il n'agit pas de la même manière sur tous les individus qui en font usage ; les gens forts et bien constitués s'en affranchissent le plus souvent ; ceux qui sont débiles, dont l'économie est détériorée, sont ordinairement frappés par son action délétère. Les divers accidens qui peuvent en résulter sont relatifs à diverses circonstances prises du tempérament, de l'âge, du sexe, et de la quantité plus ou moins grande de cette substance pernicieuse. On a remarqué, dans les diverses épidémies qui ont existé en France, que les hommes en étaient plus facilement atteints que les femmes ; les enfans et les vieillards, que les adultes, les indigens surtout. Il est rapporté par *Salerne,* dans le 2.e volume des savans étrangers, an 1748, que, dans l'épidémie qui exista en Sologne à cette éqoque, il y eut le double d'homme malades. Il en fut à peu près de même

dans l'épidémie qui régna dans le département de la Corrèze, an 9 et 10, et dans la Côte-d'Or, en 1813 et 1814. *Pott* avait déjà reconnu que les gangrènes étaient plus familières aux hommes qu'aux femmes, mais il n'en donne pas d'explication.

Il est donc maintenant bien reconnu que l'ergot est un poison narcotico-âcre, qu'il peut déterminer, lorsqu'il est mélangé avec le bon grain en certaine quantité, un quart par exemple ; on a même vu des individus faire usage de cette farine dans la proportion d'un tiers ; il peut, dis je, occasionner les maladies les plus cruelles, tels que des vertiges, des fièvres ataxo-adynamiques, diverses affections nerveuses, tels que spasmes, convulsions ; mais, le plus ordinairement, une gangrène sèche aux extrémités les plus reculées du centre circulatoire, suivie de sphacèles qui détruisent entièrement ces parties, enfin une mort aussi subite que douloureuse.

Peut-on admettre comme le *modus agendi* de ce grain ergoté, cette substance animale putrescente qu'il contient, et que M. *Virey* croit être le principe maladif; ou penser que le seigle ergoté agit comme un poison, en introduisant dans nos fluides un poison plus ou moins actif? Le virus vénérien, le vice scorbutique produisent souvent, à la vérité, des gangrènes sèches, comme l'a observé *Quesnay;* mais il répugne à tout esprit observateur de s'arrêter sur une opinion positive sur ce sujet. *Tissot*, dans ses *Opuscula medica*, t. 2, ed. Baldinger, en parlant de l'ergot, s'exprime ainsi : *Quomodò nocet secale cornutum ; fiat lux, plura noscimus venena vegetabilia; quorum modum agendi ne minimùm intelligimus; tale est secale cornutum; nosco pollet et acri sapore ; talis est sapor vegetabilium narcoticorum : in genere videtur hoc secale humores nostros inficere veneno inguilino, quòd aut nervos lacessens spasmis, aut sanguinem putrefaciens, gangrænam excitat.* Suivant *Sauvages*, ce principe consiste dans quelques *miasmes* qui coagulent le sang; c'est pourquoi il était partisan des saignées, des délayans, des aromatiques, des spiritueux, etc. *Langius* a voulu ex-

pliquer ce mode d'action par la viscosité et une âcreté particulières, inhérentes à ce grain ; il s'appuie de ce que la farine du grain ergoté est plus légère que celle du bon grain. Toutes ces hypothèses paraissent plus ou moins invraisemblables. Mais serait-il probable, comme l'a avancé M. *Courhaut*, chirurgien à Nolay (Côte-d'Or) qu'il existe un principe acide dans l'ergot, occasionnant les diverses maladies qui lui sont attribuées ? Il fit à ce sujet quelques expériences ; et pour s'en assurer il prit un morceau de viande putréfiée, sur lequel il laissa séjourner des grains de seigle ergoté pendant cinq à six heures : il s'aperçut alors qu'il prit une teinte violette. Il trempa alors cette viande dans une lessive de cendre de vigne ; et aussitôt elle reprit sa fraîcheur. Cet état ne tiendrait-il pas plutôt à une décomposition chimique de l'ergot, qui se serait dépouillé de sa matière colorante ? Il paraît pourtant, comme j'aurai occasion d'en parler plus loin, que les alcalis, l'ammoniaque préférablement, détruisaient les effets dangereux produits par l'usage de ce grain, et même en prévenaient les effets, quand il avait été soumis préalablement à l'action d'une lessive de cendres. On peut résumer que la substance végéto-animale putrescente, de même que les miasmes putrides, lorsqu'ils sont en rapport avec les fumigations guytoniennes, sont entièrement décomposées, mais non, comme paraît l'avancer ce chirurgien, le principe acide, qui est le phosphorique, seul contenu dans ce grain, d'après l'analyse chimique des modernes.

Il paraît que c'est en 1596 que l'on commença à soupçonner les pernicieux effets de l'ergot, à l'occasion d'une épidémie qui régna dans la Hesse et dans les contrées voisines. Cette même maladie ravagea, en 1648, 1649, et enfin en 1717, plusieurs cantons de la Saxe et de la Suède, s'étendit dans une partie de l'Allemagne, de la Bohème et de la Prusse, jusqu'en France. Ce fut dans ce pays qu'elle fit le plus de ravages. L'épidémie qui régna en 1676 dans les environs de Blois et de Montargis fut une des plus meurtrières, quoique celles qui existèrent en Sologne, dans le Dau-

phiné et le Blaisois, en 1709 et 1710, firent un grand nombre de victimes. On peut y joindre celle de 1749, auprès de Lille, et enfin auprès d'Arras, quelques années après. Mais la Sologne fut une des contrées les plus maltraitées, et où ces diverses maladies se renouvelèrent le plus souvent. Dans ces derniers temps, en l'an 9 et l'an 10, cette épidémie parut dans le département de la Corrèze, ainsi que dans celui de la Côte-d'Or, en 1813, 1814 et 1816; mais elles ne firent pas autant de progrès, surtout les dernières, qui furent heureusement arrêtées dans leur cours par les soins vigilans de M. *Courhaut*. Est-il permis de remonter jusqu'en 1096 pour constater les effets du seigle ergoté? *Sigebert de Gremblour* (*Mézerai*, Abrégé chronologique) dit que beaucoup de gens furent frappés cette année-là d'une maladie particulière. Les membres, noirs et tout charbonnés, se détachaient du corps; les sujets mouraient misérablement, ou traînaient encore une vie plus malheureuse, privés des pieds et des mains. A cette époque, temps de la plus grande ferveur pour les croisades, la France devint le théâtre d'une infinité de misères. Le pain dont on fit usage dans le comté de Namur fut remarquable par sa couleur, qui était d'un violet foncé; n'aurait il pas été mélangé à l'ergot en grande proportion? et en conséquence n'aurait-il pas occasionné les désastres qui l'ont suivi? Le pape Urbain II fonda alors un ordre de religieux de Saint-Antoine, et *Hugues Fleury*, dans le 11e siècle, donna une description détaillée de la maladie qui régnait alors; celle qui ravagea la Bourgogne en 1000, et celle décrite sous le nom de *feu Saint-Antoine*, *feu ardent*, paraissent avoir quelques rapports, par leurs symptômes, avec celles dont nous nous occupons.

Les synonymies de ces diverses maladies ont été tirées des divers symptômes ou périodes qui les accompagnent; elles ont été nommées *convulsio cerealis*, *convulsio ab ustilagine* par *Wepfer*; *necrosis ustilaginea* par *Sauvages*; gangrène sèche. *Boucher* en a parlé dans l'épidémie qui a régné en Flandre pendant les années 1749 et 1750, sous le nom de *necrosis epidemica*; enfin *convulsion de*

Sologne, par les Français ; dans ces derniers temps, *ergotisme convulsif* et *gangreneux*, par M. *Renauldin*.

Quelques auteurs ont pensé que l'ergotisme était une fièvre maligne avec un dépôt aux extrémités : aussi l'ont-ils rangé dans la classe des fièvres ataxiques. *Sauvages*, dans les cachexies anomales, pensant que cette maladie consistait dans un croupissement d'humeurs suivi de grangrène, et provenant d'un sang sec, épais et visqueux. Malgré toutes ces hypothèses émises, on est forcé de reconnaître une affection distincte, qui n'a rien de commun avec les fièvres ataxiques et pestilentielles ; mais on peut regarder ces divers accidens comme une maladie particulière qui paraît dépendre de l'usage de ce grain.

Pour plus de clarté dans l'exposition des symptômes de cette maladie, on peut réduire ses diverses périodes à trois, quoique cependant elles ne puissent, dans certains cas, suivre une marche régulière. Quelques individus sont tout à coup saisis des symptômes de la seconde, ou même de la troisième, sans avoir éprouvé la première, ce qui peut dépendre de plusieurs causes appartenantes, soit au sujet, soit au seigle ergoté dont il peut avoir fait usage.

Symptômes.

Première période. Cette maladie commence le plus ordinairement par une sensation incommode aux pieds, avec une sorte de titillation ou de fourmillement dans ces parties. Ces symptômes sont bientôt suivis de contractions violentes spasmodiques des membres, et de douleurs vives dans le dos, dans la région lombaire, et qui se fixent aux parties inférieures des membres abdominaux ou thoraciques. D'autres fois il arrive que les symptômes précurseurs existent, tels que vomissemens, nausées avec ou sans diarrhée, céphalalgie violente. Cette période peut durer douze à quinze jours; mais cela varie. Chez les nourrices, on a observé que leur lait se tarissait.

Deuxième période. A l'engourdissement ou fourmillement dans les membres affectés, succède un froid insupportable, avec pesanteur, lassitude et impuissance de se mouvoir; les douleurs se renouvellent, les membres sont pâles, froids, la peau est ridée, et ces parties maigrissent sensiblement; le pouls devient très-petit et dur, mais toujours régulier; on le sent à peine près des gros troncs artériels.

Troisième période. Les membres malades, devenus froids, sont livides, noirâtres, quelquefois avec sentiment de brûlure dans ces parties, accompagné de rougeur érysipélateuse : il s'élève alors, comme l'a observé *Boucher*, des phlyctènes renfermant une sérosité jaunâtre, sous lesquelles les parties sont entièrement gangrenées, sphacelées; les membres sont noirs, sans sentiment; la peau prend quelquefois une teinte jaune, se boursouffle, devient violacée, se détache de tous côtés, et laisse à nu les parties gangrenées. Les progrès de cette affection s'étendant des doigts ou orteils aux parties plus élevées; elle gagne d'une articulation à l'autre : les membres finissent par se détacher d'eux-mêmes; ils présentent quelquefois l'espèce d'une momie; séparés du corps, ces membres paraissent comme cautérisés à l'intérieur, et les os comme s'ils eussent été réduits en charbon; le pouls est très-petit, imperceptible, quoique les vaisseaux paraissent distendus. Il se joint à tous ces symptômes un abattement extrême; les yeux sont ternes, enfoncés, la peau du visage ridée, les traits défigurés, enfin des symptômes avant-coureurs de la mort : l'appétit se soutient ordinairement jusqu'à la dernière heure; l'excrétion des urines se fait dans leur état naturel, ainsi que les selles : cependant *Sauvages* a observé que ces dernières étaient fétides. Il arrive souvent, comme on l'a observé en 1730 à Montargis, que cette période est précédée de fièvres ataxiques avec coma; on l'a vue aussi faire des progrès très-rapides. L'académie des sciences rapporte qu'en 1709 un paysan des environs de Blois perdit en peu de temps, par la gan-

grène, tous les orteils d'un pied, suivis de ceux de l'autre; bientôt les deux pieds, les jambes et les cuisses, ne laissèrent absolument que les os. et cet individu put exister encore quelque temps. M. *Courhaut* a vu une petite fille, âgée de dix ans, ayant les quatre membres putréfiés jusqu'au tronc, n'ayant perdu pourtant aucune de ses facultés intellectuelles, quoique le cœur ne fît qu'à peine sentir quelques pulsations cependant régulières : elle mourut le 15 septembre 1815.

En 1747 et 1748, il régna une épidémie tellement meurtrière en Sologne, qu'on ne pouvait en arrêter les progrès; il mourut huit mille personnes en peu de temps. Les membres se détachaient dans les articulations sans hémorrhagie, comme il arrive le plus souvent; les malades conservaient leur appétit; cependant ils avaient un air hébété, stupide; leur peau était généralement jaune, la face cadavéreuse, leur ventre gros et tendu; ils maigrissaient promptement, et la mort était annoncée par des diarrhées colliquatives.

Les premières et deuxième périodes ne s'offrent pas toujours sous les symptômes désignés; quelquefois les malades n'éprouvent que quelques ressentimens de pesanteur de tête, auxquels succède une espèce de trouble dans les idées, qui est assez marqué, surtout quand on a mangé le pain sortant du four. Il arrive d'autres fois que les malades, après avoir éprouvé quelques symptômes précurseurs, sont pris d'affections nerveuses très-violentes : les uns éprouvent des céphalalgies suivies de vertiges; les yeux se couvrent de nuages épais; quelques malades perdent même la vue entièrement; d'autres la mémoire; ils chancellent, tombent dans un état d'ivresse et comateux. Quelques autres deviennent maniaques, mélancoliques; d'autres fois il y a opisthotonos, écume à la bouche; la langue est très-tuméfiée, la respiration gênée; il y a salivation, et la mort survient le plus ordinairement. On a vu ces accidens être suivis chez la plupart d'une faim canine; chez d'autres, se terminer par des bubons au cou, des phlyctènes sur les membres et la face. Aux spasmes suc-

cédait la roideur des membres. Scrinc (*Satyr. medicor. siles specim*). rapporte que, sur cinq cents malades atteints de cette affection, trois cents périrent.

Dans la période gangréneuse, les parties le plus ordinairement atteintes sont celles qui sont les plus éloignées du centre circulatoire ; par conséquent les orteils, et successivement les parties des membres pelviens, plus rarement les doigts et les membres thoraciques. *Noel*, dans l'épidémie qui régna dans la Sologne en 1711, ne parle que d'une gangrène qui survint à la main. *Ramette* a vu dans le village de Marquisée, une jeune fille, atteinte de gangrène au visage ; mais il n'ose assurer qu'elle provienne de l'ergot.

Quelquefois les victimes de ce fléau trouvent dans leurs gants ou dans leurs bas une ou deux phalanges digitales complètement détachées. Cette gangrène paraît s'étendre de la circonférence au centre ; les membres se séparent sans hémorrhagie. Suivant *Quesnay*, cette dernière circonstance prouve que la contagion putride n'a pas encore agi sur les solides ni sur les liquides : le sang n'est donc pas corrompu, comme le pense le vulgaire. Suivant le même auteur, cet état dépend du défaut d'action des artères, qui permet au sang de se congeler. Cette maladie n'est par conséquent nullement contagieuse comme la pourriture, ces parties étant mortes et non pas putréfiées. *Sauvages* attribuait cet état au sang, qui, étant noir, gluant, et comme desséché, était cause qu'il ne se répandait pas après l'amputation. Les chairs sphacélées tombent quelquefois seules, laissent à nu les os, qu'on est obligé souvent de retrancher ; la peau se colle quelquefois sur eux : ils sont alors d'une noirceur affreuse ; ils se dessèchent sans tomber en pourriture ; les pauvres gens sont pris alors de diarrhées qui les conduisent au tombeau. *Sauvages* et *Langius* ont remarqué de petites sueurs à la tête et à la région épigastrique, ainsi qu'un sommeil pénible, agité de rêvasseries, comme préludes de la mort.

Cette maladie peut par conséquent se terminer de trois manières : 1.° par la santé ; 2.° la séparation de la partie affectée, lorsque, par les seules forces de la nature ou par les secours de l'art, les

propriétés vitales ont repris leur énergie ; 3.° par la mort.

Dans le premier cas, la chaleur se rétablit dans les parties affectées ; la gaîté revient : c'est ce qu'on observe souvent chez les hommes robustes, ou chez ceux qui ont fait usage de ce pain, mais qui l'ont associé à des toniques ou spiritueux.

Dans le second cas, la gangrène, après avoir fait des progrès considérables, s'arrête : la suppuration s'établit alors ; le pouls se relève ; le visage reprend un meilleur aspect ; les forces se rétablissent ; un cercle inflammatoire sépare les parties mortes des vivantes ; les membres tombent d'eux-mêmes ou au moindre effort. On a eu recours, pour expliquer ce phénomène, à une dissolution de l'escharre, à une action mécanique des bourgeons charnus, à l'absorption par les extrémités des vaisseaux absorbans, des parties mortes immédiatement en contact avec les parties vivantes : mais cette explication est peu satisfaisante ; je n'entreprendrai point de la réfuter.

Cette séparation peut donc se faire, même chez des personnes avancées en âge.

Cauret, médecin de Béthune, a vu un vieillard de soixante-onze ans auquel les mains tombèrent à peu près un an après avoir ressenti les premières atteintes de la maladie.

Dans le troisième cas, le pouls devient de plus en plus insensible, et finit par disparaître ; les yeux s'enfoncent ; le nez devient livide et d'un froid glacial ; l'accablement est extrême ; il se joint quelquefois du délire, des défaillances qui précèdent une mort prochaine.

Le prognostic de cette maladie est différent, selon l'âge, la constitution du sujet, l'importance de la partie affectée et la rapidité de la marche de la maladie. Il est d'autant plus fâcheux que la gangrène est étendue, et qu'elle existe chez un individu affaibli.

Chez les malades qui ont succombé à cette maladie on a trouvé quelquefois sur ceux qui avaient subi l'amputation ou perdu une jambe ou une cuisse, l'artère fémorale et la pelvi-fémorale remplies jusqu'au tronc de l'aorte d'un sang épais, congelé et dépravé ; ce qui prouve que la maladie n'est pas toujours locale (*Quesnay*). Du

reste, l'autopsie n'a pas démontré des faits importans. Cependant, quelques médecins ont trouvé des taches gangreneuses au foie et aux intestins, les viscères de l'abdomen distendus et gonflés. *Réad* et *Tessier* ont vu ces résultats sur un grand nombre d'animaux qu'ils avaient soumis à leurs expériences.

Le traitement des maladies produites par le seigle ergoté se divise en général et en local : la cause particulière, le siége de la maladie et l'état général du système de l'individu fournissent des indications curatives, souvent très-différentes dans les divers symptômes qui se présentent ; mais, dans toutes ces circonstances, on doit se proposer : 1.° de prévenir la maladie en détruisant sa cause ; 2.° d'arrêter ses progrès et d'aider la nature à se débarrasser des parties mortes, en ranimant le principe vital par des moyens appropriés.

§. III.

Traitement prophylactique.

Malgré l'attention du gouvernement et de la police pour prévenir ces maladies, en répandant, dans les cantons où se produit le plus ordinairement du seigle ergoté, des avertissemens constatant ses effets pernicieux, on en voit encore tous les jours des victimes. Il est difficile, il est vrai, d'empêcher le malheureux paysan d'en faire usage : soit par la misère qui règne constamment dans certains pays, comme la Sologne, pour satisfaire à leur appétit, ils n'ont pas l'attention de separer le mauvais grain, dont ils connaissent même les effets ; soit incrédulité de ces individus, qui ne sont convaincus que par des exemples frappans. Il me serait facile de citer un grand nombre de cas semblables. « Un homme de Noyeu (dans le Maine), malgré les avis importans de ne pas user de ce grain ergoté pressé par la misère, n'en tint aucun compte ; il fit du pain qu'il mélangea de cette farine. Dans l'espace d'un mois, sa femme et deux de ses enfans périrent misérablement : il n'en resta qu'un troisième, qui, étant à la mamelle, et faisant usage de la bouillie de cette farine, devint sourd, muet, et fut privé des deux jambes. » Après de pareils acci-

dens, ne serait-il pas du devoir du gouvernement de répandre dans presque toutes les campagnes le tableau effrayant des différens symptômes causés par le seigle ergoté, et des instructions sur les moyens de combattre les effets destructeurs de ce grain et d'en prévenir les effets. *Réad*, qui prétendait que certains insectes étaient nichés dans ces grains et occasionnaient ces désordres dans la végétation, conseillait de brûler l'ergot immédiatement après la moisson. Le même auteur croit que, lorsque la récolte a fourni beaucoup de grains ergotés, il serait prudent de passer le seigle à l'eau de chaux, pour atteindre et faire périr les insectes qui se sont logés dans l'intérieur de cette production végétale. On peut se dispenser de mettre en usage ce moyen ; il serait d'un faible secours, depuis qu'il est reconnu qu'il n'existe pas d'insectes dans l'ergot. Mais il serait bien plus essentiel, dans les années où le seigle est ergoté, et où il est en abondance, de surveiller les fournitures qu'on fait aux boulangers, et d'ordonner la séparation du bon grain d'avec le mauvais, au moyen du criblage; de défendre aux meuniers de moudre de ces grains infectés d'ergots. Toutes ces mesures bien combinées, s'opposeraient à la cause du mal, en arrêteraient les progrès, et diminueraient le nombre des victimes.

Traitement curatif.

Que de moyens on a employé tour à tour contre les maladies produites par le seigle ergoté ! Saignées, purgatifs, émétiques, sudorifiques, spiritueux de toutes espèces : que de secours puissans en eux-mêmes, mais dont la médecine avait besoin de fixer avec précision les avantages respectifs !

Quelques auteurs, parmi lesquels on peut citer *Langius*, recommandaient, dans le principe de la maladie, des sudorifiques à large dose ; mais ce n'était qu'après avoir excité une secousse générale par le moyen de l'émétique. Enfin les médicamens spiritueux sous toutes les formes, cataplasmes résolutifs sur les parties douloureuses, linimens digestifs pour pansement.

Tissot, au contraire, croyait utile de recourir à la saignée dès le début de la maladie, mais avec prudence : il proposait d'administrer ensuite un vomitif, pour débarrasser tout principe vénéneux qui serait encore contenu dans l'estomac ; il faisait suivre ce traitement de purgatifs salins ; le camphre et le quinquina étaient employés à fortes doses ; application de larges vésicatoires au sacrum ; incisions profondes dans les parties malades, et fomentation avec le décoctum de quinquina. Ce traitement, proposé par *Tissot*, est assez rationnel ; mais, comme ce médecin avoue n'avoir ni vu ni traité la maladie, et par conséquent ne parle point d'après une expérience personnelle, il est permis d'élever des doutes sur l'efficacité de sa méthode,

Réad proposait la saignée, suivant l'état du pouls, les vomitifs dans le commencement de ces divers accidens, suivis de purgatifs ; pour boisson ordinaire, infusum de fleurs de sureau et de guimauve avec le miel et le vinaigre. Il terminait par quelques laxatifs ; il appliquait de larges vésicatoires sur les endroits voisins des membres affectés, et frictionnait ces parties avec le décoctum de plantes aromatiques.

On a tour à tour prôné les baumes et les élixirs, lorsque les membres étaient gangrenés, afin d'en borner les progrès. *Larsé* et *Taranget* se servaient d'un composé fait avec deux livres d'huile d'olive, deux livres et demie de térébenthine, et deux onces de sang-dragon, une livre de cire jaune, une livre et demie de térébenthine, et deux onces de baume du Pérou. D'autres n'employaient que la térébenthine ou l'onguent de styrax ; ce qui paraît plus convenable. *Réad* mettait en usage une eau escharrotique, qui avait pour base l'alun calciné (sulfate acide d'alumine et de potasse), et dont il dit avoir retiré de grands avantages, en hâtant la chute des parties gangrenées, et bornant le mal existant. Il faisait encore usage de l'huile de gayac, pour procurer l'exfoliation des os. Les toniques les plus stimulans, tant intérieurement qu'extérieurement, ont été employés. Quelques médecins ont recommandé aussi les fomentations sur les parties malades avec

l'huile de camomille, millepertuis, de rhue, de térébenthine, etc. *Sauvages*, qui faisait consister cette maladie dans la coagulation du sang, était porté pour les saignées, les délayans, les aromatiques et antiseptiques. Quelques autres sont allés jusqu'à condamner l'usage du quinquina à l'intérieur. *Scharp*, médecin anglais, le rejette entièrement. Il suffit, dit cet auteur, de donner à l'intérieur la thériaque, et pratiquer une ou deux saignées, bassiner les parties avec l'eau-de-vie camphrée; et quand elles sont noires, sphacélées, appliquer des maturatifs, des spiritueux, des dessiccatifs, et attendre patiemment le terme de la maladie. *Lapeyronie*, dans un cas de gangrène sèche, va jusqu'à interdire le vin, et mettre à l'usage de l'eau et du lait, pour tout aliment, un malade habitué à boire de cette liqueur, et qui guérit parfaitement. Je ne puis passer sous silence une lettre d'une demoiselle, écrite à Salerne, et insérée dans le deuxième volume des savans étrangers : elle contient des moyens thérapeutiques, qui ont, suivant elle, constamment réussi entre ses mains. Ce traitement consistait à faire saigner deux à trois fois le sujet dans le commencement de la maladie, et par ce moyen calmait considérablement les douleurs; elle enveloppait les parties affectées avec eau-de-vie et beurre jusqu'à ce que la chaleur fût rétablie, ce qui ne tardait pas à arriver; ensuite elle pratiquait des frictions avec le baume rouge, composé ainsi : trois livres d'huile d'olive, trois demi-setiers de vin, une livre de térébenthine, deux onces de santal rouge et une demi-livre de cire jaune, suivies d'un purgatif; et la guérison était subite. Dans ceux dont la gangrène était déjà avancée, elle en arrêtait les progrès avec l'eau escharrotique dont parle *Réad*; l'escharre s'établissait très-promptement. Quand les doigts des pieds et des mains se trouvaient sphacélés, cette eau escharrotique les détachait dans leur articulation, et la maladie se terminait constamment sans accident fâcheux.

Ce traitement a été depuis considérablement modifié, sans pourtant qu'on en ait retiré de grands avantages. Il est vrai cependant que les spiritueux ont toujours paru constamment indiqués pour arrêter les progrès du mal.

Boerhaave a vu un homme caduc conserver, par l'application de topiques spiritueux, sa jambe gangrenée, pendant un an, sans que le mal fît des progrès. On lit dans les Ephémérides d'Allemagne qu'une femme de quatre-vingt-douze ans conserva jusqu'à sa mort une jambe affectée de gangrène qui avait été précédée de grandes douleurs, ayant enduit cette partie d'huile de térébenthine, et qui devint sèche comme une momie.

Il a existé aussi de grandes contestations concernant l'amputation des membres lorsqu'ils étaient sphacélés. *Quesnay* était d'avis qu'on abandonnât les parties à la nature. *Sauvages* attendait patiemment aussi la chute des parties malades ; suivant lui, la cure n'exigeait aucun traitement externe, cette gangrène différant essentiellement des autres, tant par sa nature que par ses effets. Cependant *Noël* et d'autres praticiens non moins distingués ne partageaient pas cette opinion ; ils en ont amputé un grand nombre, quand le cas était indiqué, sans qu'il résultât d'inconvéniens fâcheux.

On peut, après un examen attentif des divers traitemens employés jusqu'à nos jours, résumer qu'ils n'ont pas rempli le but désiré dans le plus grand nombre des cas, quoiqu'ils aient rendu de grands services dans le temps désastreux de ces épidémies meurtrières. Celui que je propose paraît être supérieur aux autres, du moins par ses effets ; il est plus simple, les formules des médicamens sont moins compliquées, et sont journellement entre les mains du praticien. Ce traitement est en grande partie tiré de la pratique mise en usage dans les épidémies qui régnèrent dans la Côte-d'Or les années 1813, 1814 et 1816, sur plus de deux cents malades. Ainsi traités, le plus grand nombre a été guéri radicalement ; d'autres n'ont perdu que quelques-unes des extrémités, mais peu sont morts, quand les secours ont été administrés à temps.

Première période. Il suffit de changer de nourriture aux malades, faire usage d'alimens substantiels, de quelques bouillons, s'il est possible, avec de la volaille ou du veau ; suivant les constitutions, on

peut modifier le régime; un léger vomitif, suivi de quelques prises de quinquina ou un infusum de fleurs de sureau, dans laquelle on ajoute quelques gouttes d'ammoniaque, paraît remplir un but très-avantageux. On pourrait encore administrer l'acide muriatique étendu convenablement d'eau, comme le fit M. le professeur *Hallé* pour faire cesser très-promptement une céphalalgie occasionnée par des miasmes putrides qu'on avait respirés; il ne faudrait recourir à la saignée, comme l'a observé *Tissot*, qu'avec beaucoup de réserve, à moins qu'il n'existât des symptômes de congestion cérébrale, qui feraient craindre pour les jours du malade; elle serait utile alors, suivie de légers purgatifs, pour entretenir la liberté du ventre; quelques frictions légères avec un linge chaud sur les parties douloureuses s'opposeront le plus souvent aux progrès de cette affection. Ce traitement peut varier suivant les symptômes, qui peuvent différer suivant les individus, l'âge, le sexe, etc.

Deuxième période. Un léger vomitif, s'il n'avait pas encore été administré; pour boisson ordinaire, décoctum de quinquina ou infusum à froid de cette substance dans du vin. On peut lui substituer avec avantage l'infusum de fleurs de sureau ammoniacé, huit à dix gouttes par verrées, ou la lessive de cendre. Il faut pratiquer des frictions prolongées pendant quelques secondes sur les parties affectées avec l'ammoniaque étendu, envelopper ces dernières avec des linges imbibés dans la lessive, ou du décoctum dans lequel on ajoutera trente à quarante gouttes de l'alkali par litre. Il est rare que les symptômes de la maladie ne disparaissent pas en dix à douze jours : s'il en existait encore quelques-uns, il faudrait terminer par quelques bains alcalins, qu'on peut porter à deux dans la journée, suivis de quelques légères embrocations ammoniacales.

Troisième période. Au début, frictions sur les parties malades avec la liqueur alcaline; pour boisson ordinaire, décoctum de quinquina avec l'ammoniaque, application de plumasseaux imbibés

de cet alkali sur les parties mises à nu et gangrenées : on peut lui substituer l'onguent de styrax dans quelques cas, ou la poudre de quinquina. Malgré l'opinion de *Quesnay* et de *Sauvages* sur l'amputation des membres sphacelés, il faut nécessairement, lorsque les parties sont dans cet état, en faire l'ablation, lorsqu'une ligne de démarcation sépare la partie morte des vivantes ; mais il faudrait s'abstenir de toutes scarifications, qui ne pourraient qu'accélérer les progrès du mal. Un seul bistouri ou un couteau pourra suffire dans le plus grand nombre des cas : on peut se dispenser du tourniquet, puisqu'il ne résulte aucune hémorrhagie ; par conséquent le couteau ardent, recommandé par *Fabrice de Hilden*, devient ici inutile. On détache les parties charnues, quand elles sont près de tomber, et on fait l'extraction de portions d'os et de phalanges nécrosées : on épargne par ce traitement de grandes douleurs au malade, et on hâte la terminaison de la maladie. Les parties charnues peuvent se détacher et laisser à nu des portions d'os qui, par leur forme, pourraient considérablement gêner ; il faudrait en faire la résection le plutôt possible, panser la plaie avec un plumasseau trempé dans l'ammoniaque étendu, ou enduit d'onguent de styrax. Pendant tout ce traitement, un régime fortifiant, du vin vieux de bonne qualité, par exemple, est d'une grande utilité dans cette maladie.

I.re OBSERVATION.

Melon (Philibert), du village de Vertouf (Côte-d'Or), âgé de quarante ans, d'une forte constitution, atteint depuis dix à douze jours d'un fourmillement aux extrémités inférieures des membres thoraciques, de crampes et douleurs vives dans les os de ces parties, ayant éprouvé des nausées et de la céphalalgie à l'invasion de la maladie, présentait à son entrée dans l'hôpital de Marcygny, canton de Nolay, le premier novembre 1813, un pouls petit, concentré, à peine sensible, mais régulier. M. *Courhaut* lui fit de

suite des frictions avec l'ammoniaque, et à l'intérieur administra le quinquina avec seize gouttes d'ammoniaque en quatre doses. Il termina le traitement par des bains de lessive de cendres de vigne; en moins d'une heure le malade n'éprouvait plus de douleur. Le 3, il fut radicalement guéri, et put reprendre ses travaux.

II.e OBSERVATION.

Bert, cultivateur d'Avrilly, département de l'Allier, âgé de cinquante ans, d'une bonne constitution, éprouva le 2 novembre 1813 un froid insupportable à l'avant-bras droit; la main et les doigts de ce côté étaient insensibles, l'épiderme jaune, les doigts légèrement tuméfiés, et l'avant-bras de couleur rose. On lui fait des frictions sur l'avant-bras, et on enveloppe cette partie, ainsi que la main, d'un linge imbibé d'ammoniaque, qu'on laisse pendant quelques minutes, et on y supplée par une lessive de cendres; à l'intérieur, décoctum de quinquina avec ammoniaque, huit gouttes par verrées; les douleurs cessèrent bientôt, et le malade passa une bonne nuit. Le 3, l'avant-bras avait repris sa couleur naturelle et sa sensibilité; la teinte rose gagna alors la main et les doigts; on frictionna les parties avec la même liqueur; même pansement et traitement interne. Le 4, le pouls, qui était jusqu'alors imperceptible, se rétablit; la main et les doigts reprennent leur sensibilité et leur couleur naturelle. Le 5, même traitement, excepté l'ammoniaque. Le 9, rétablissement complet.

III.e OBSERVATION.

La femme Alix, du village de Charrier, âgée de trente-six ans, d'une assez bonne constitution, entra à l'hôpital de Marcigny le 21 septembre 1813, présentant les symptômes suivans : froid insupportable et engourdissement général des bras et des avant-bras; ces derniers étaient de couleur jaune; les chairs en étaient

affaissées, ainsi que celles des mains et des doigts ; le doigt annulaire tuméfié jusqu'à son articulation, avec la troisième phalange ; tendance des autres doigts à la même disposition. Le 22, frictions sur ces parties avec la liqueur ammoniacale, et on enveloppe l'avant-bras de linges imbibés de la liqueur alcaline ; on place sur l'articulation du doigt boursoufflé un plumasseau trempé dans l'ammoniaque, et le doigt est cerné dans la partie où existe la gangrène ; à l'intérieur décoctum de quinquina avec ammoniaque : le pouls était alors insensible aux deux bras. Du reste, rien de notable jusqu'au 24. L'ongle du doigt sphacélé est enlevé, et l'épiderme tombe : les chairs étaient noires et sèches ; le pouls était cependant rétabli, et les mouvemens s'exécutaient sans douleur. Pansement avec onguent de styrax, précédé d'un bain local de lessive de cendres, ainsi que de fomentations ; suppression de l'ammoniaque intérieurement. Le 25, même traitement. Le 27, les chairs gangrenées qui adhéraient à l'os se détachent, et on enlève la première phalange d'avec la deuxième. Même pansement. Le 28, la deuxième phalange se détache de la troisième ; mais bientôt dénudation de la tête de la troisième phalange, avec nécrose de cette partie. Pansement avec boulette de charpie imbibée d'ammoniaque ; suppression du quinquina et des bains alcalins. On continue seulement les fomentations jusqu'au premier octobre. Le 3, extraction avec facilité de la partie de la phalange nécrosée. Le 7, cicatrice bien formée. Le 8, la malade est sortie de l'hôpital bien guérie.

IVe. OBSERVATION.

Louis Gutey, du village des Chassins, âgé de trente-quatre ans, d'une forte constitution, souffrait depuis un mois des accidens produits par le seigle ergoté ; traité dans le principe pour des douleurs vagues, la maladie fit des progrès. Il se présenta à l'hôpital de Marcigny le 5 août 1813, offrant les symptômes suivans. Le

pouce et l'index de la main gauche étaient sphacélés ; il éprouvait à la main droite un fourmillement et un froid cependant moins continu qu'à la gauche : pansement avec l'onguent de styrax, et à l'intérieur décoctum de quinquina. Le 11, la gangrène n'avait pas fait de progrès. M. *Courhaut* fit l'amputation de l'index dans la seconde articulation, sans qu'il y eût de sang de répandu, quoiqu'il y eût des parties saines d'enlevées ; la troisième phalange était encore nécrosée ; la douleur et le froid glacial n'avaient pas changé de caractère : même pansement jusqu'au 15. Le 16, on enlève l'escharre du pouce et la première phalange. Le 21, il se manifesta des symptômes de gangrène depuis la deuxième phalange au métacarpe. Le 8 septembre, application sur toutes les parties sphacélées d'un plumasseau trempé dans l'ammoniaque, qu'on laissa jusqu'au soir. Les douleurs ne tardèrent pas à cesser, ainsi que le froid ; frictions sur l'autre main, qui calmèrent complètement le mal. Le 9, la gangrène était bornée ; le pouce et l'indicateur au carpe, et le médius au métacarpe. Le 10, à l'intérieur décoctum de quinquina avec trente gouttes d'ammoniaque par litre : même pansement. Le 20, extraction des os malades ; le 28, guérison complète.

V.e OBSERVATION.

Claude Ravet, d'Avrilly, âgé de soixante ans, d'une constitution faible, était atteint depuis quelques mois d'un petit ulcère à la jambe gauche, et y éprouvait en outre un froid continuel et des douleurs intolérables. Le 25 juillet 1813, il présentait l'état suivant : le pied était jaune, les chairs affaissées, les jambes de couleur rose, et le gros orteil était sphacélé. Le traitement fut le même que pour le malade précédent ; à l'intérieur le quinquina, et pansement avec l'onguent de styrax. Le 16 août, le pied était sphacélé, et la gangrène parut bornée au tarse : on en fit l'amputation dans l'articulation tarso-métatarsienne, sans effusion de sang. Du 20 au 25, la gangrène s'étendit jusqu'à la partie inférieure de la jambe, où existait

le petit ulcère ; mais bientôt on fut obligé de désarticuler le pied, et ensuite de faire l'amputation de la jambe, au lieu d'élection, toujours sans hémorrhagie : les os étaient entièrement malades, et les parties environnantes sphacélées. Le 1.er septembre, au lever de l'appareil, ce moignon se gangrena de nouveau ; le froid et la douleur subsistaient dans l'autre pied et les mains, avec un pouls toujours insensible. Le 8, on appliqua un large plumasseau, imbibé d'ammoniaque, jusqu'au-dessus de l'articulation du genou, et qu'on laissa jusqu'au lendemain ; frictions sur les autres membres avec la liqueur alcaline, et à l'intérieur décoctum de quinquina avec ammoniaque. Le 9, la gangrène était bornée ; même pansement le 12 ; les escharres tombèrent ; la sensibilité revint dans les parties, et le 14, suppression de l'ammoniaque à l'intérieur. Le 15, l'os était à découvert : le 16, même pansement. Le 22, la portion du péroné excédante se détache et reste dans la main ; la portion du tibia s'ébranle, et est extraite par fragmens. Le 8 novembre, le malade retourne chez lui, ne conservant plus qu'une plaie simple au moignon.

VI.e OBSERVATION.

Etiennette Menlieu, agée de onze ans, fut apportée à l'hôpital de Marcigny le 20 novembre 1813, dans l'état suivant : le pied droit sphacélé jusqu'au tarse ; la jambe de couleur jaune, et tout-à-fait insensible : elle y éprouvait cependant un froid insupportable. Le 21, application d'un plumasseau imbibé d'ammoniaque, frictions fortes sur la jambe, le genou et la cuisse de ce côté, et on enveloppe ces parties de linges trempés dans une lessive alcaline ; et à l'intérieur 30 à 40 gouttes d'ammoniaque dans un verre de l'infusum de fleurs de sureau. Le 22, pansement avec l'onguent de styrax, et lessive de cendres de vigne ; on supprime l'ammoniaque à l'intérieur pour faire place à une cuillerée de lessive. Le 23, désarticulation tarso-métatarsiennne du pied ; mais bientôt les os du tarse s'exfolièrent ; les trois cunéiformes furent extraits, et la plaie prit alors

un bon aspect. Le 30, cette malade était radicalement guérie, marchant très-bien sur son talon.

VII.e OBSERVATION.

Claude Rivoillier, du village de Fleury, âgé de douze ans, d'une bonne constitution, présentait le 9 novembre 1816 les symptômes suivans : la jambe gauche sphacélée jusqu'à l'articulation fémoro-tibiale ; il avait éprouvé les symptômes précurseurs, tels que nausées, céphalalgie, etc. ; il ressentait dans cette partie un froid violent; la cuisse était insensible et de couleur jaune ; les chairs étaient affaissées, avec un pouls petit et concentré. Le 10, amputation de cette jambe sphacélée; application sur le moignon d'un plumasseau imbibé d'ammoniaque, et on fit envelopper la cuisse avec des linges trempés dans la lessive. Le 12, même pansement; la gangrène était alors bornée. Le 14, les escharres tombent : même traitement continué jusqu'au 20. On supprime alors la lessive à l'intérieur ; mais on continue le quinquina. Ayant abandonné le traitement jusqu'au 12 décembre, le péroné se détacha, et le 15 le tibia céda à de légers ébranlemens. Le 16, même pansement; la plaie se cicatrise ; et le 28 avril 1817, il sortit bien guéri.

Il paraît, d'après le relevé d'un grand nombre de malades traités à l'hôpital de Marcigny, par l'usage qu'ils avaient fait du seigle ergoté, que cette maladie, lorsqu'elle n'était pas trop avancée, a constamment cédé à l'ammoniaque et à la lessive de cendres de vigne ; les douleurs ont disparu le plus souvent en quelques minutes ; les gangrènes et sphacèles ont été bornés. Heureux si, par ce mode de traitement, on parvient à arrêter les maux incalculables que peut entretenir l'usage du seigle ergoté à l'intérieur, du moins à en borner les progrès !

DEUXIÈME PARTIE.

Emploi de l'Ergot, considéré comme médicament.



La femme qui, sous le double rapport de la société et de la population, a tant de droits à nos intérêts, doit surtout fixer l'attention du médecin par le grand nombre de maux qui la menacent. En effet, à peine sortie de l'enfance, commence-t-elle à goûter le prix de la santé, et qu'elle se voit périodiquement menacée d'en perdre chaque mois les précieux avantages; devient-elle mère, autre source d'alarmes et de douleurs; enfin, arrivée au terme de la fécondité, elle ne peut en perdre le gage sans être en butte à de nouveaux orages. Aussi l'observateur trouve-t-il dans les moyens de conserver cette belle moitié du genre humain un vaste sujet de méditation : *propter uterum mulier tota morbus est*, a dit *Hippocrate*.

De tout temps n'a-t-on pas cherché à alléger les souffrances auxquelles sont en butte les femmes sur le point d'accoucher? Combien de moyens ont été mis en usage pour parvenir à ce but, sans un succès bien constant! Il nous reste donc à examiner celui vanté dans ces derniers temps, et connu sous le nom de *seigle ergoté*.

De temps immémorial il paraît qu'on avait déjà connaissance de quelques-unes des propriétés du seigle ergoté; mais aucun auteur n'avait écrit *ex professo* sur ce sujet, lorsque M. *Olivier Prescolt*, dans une thèse soutenue à New-York en 1814, fit mention de

ce grain, comme propre à susciter de nouvelles douleurs dans le travail de l'accouchement, et par conséquent en accélérer la marche et hâter la terminaison. En France, l'empirisme était en possession de cette vertu de l'ergot bien avant qu'on s'en fût occupé aux États-Unis, mais reconnue d'une manière positive dans le Vexin depuis quarante-deux ans. L'expérience paraît confirmer de nouveau les propriétés obstétricales de ce genre de secours : plusieurs praticiens très-distingués, parmi lesquels on compte M. *Desgranges*, de Lyon, viennent d'en obtenir des effets on ne peut plus avantageux ; le docteur *J. Stearns*, dans une lettre insérée dans le *medical Repository* de New-Yorck, s'est avancé jusqu'à dire que jamais ce grain n'avait trompé son attente : l'abbé *Rosier*, ainsi que sa mère, avaient déjà reconnu cette propriété obstétricale dans l'ergot (Journal de physique, tom. 4) ; ils l'ont employé, disent-ils, avec avantage chez plusieurs femmes qui avaient de la peine à accoucher. M. *Desgranges*, pendant une pratique de quarante ans, ainsi que les dames *Dupille de Chaumont* ont été aussi heureux dans son emploi.

Plusieurs accoucheuses, connues du praticien cité, l'ont mis en pratique en cachette, mais toujours avec succès : il est probable, et M. *Desgranges* est de cet avis, que le médicament, prôné en 1747 par l'accoucheur *Rathlaw*, qui, à sa seconde dose, n'a jamais manqué de susciter de nouvelles et véritables douleurs, et de conduire à une heureuse terminaison les accouchemens les plus difficiles sans l'aide d'aucun instrument, n'est autre chose que le seigle ergoté pulvérisé, dont il a fait un aussi grand secret. (Suite des Observations sur les causes et accidens des accouchemens laborieux, *Levret*, 1751.)

Près de Lyon on est dans l'usage de donner aux vaches près de véler, afin de faciliter leur délivrance, un breuvage composé de quatre onces de seigle ergoté, bouillis dans un litre d'eau, y ajoutant quatre onces d'huile d'olive, quand elle est refroidie ; les veau-nés n'en souffrent aucunement ; et cet usage se soutient : un

médecin vétérinaire a communiqué à M. *Desgranges* le résultat de l'emploi de ce grain ergoté donné en décoctum et en substance à des femelles d'animaux pour accélérer le travail, sans que le fœtus en ait aucunement souffert. Employé tout nouvellement à la dose d'un gros chez une brebis, il a opéré des résultats très-satisfaisans et très-prompts. Il est donc reconnu, et l'expérience le confirme tous les jours que le seigle ergoté pourrait être employé avec efficacité dans le travail de l'enfantement, en déterminant de nouvelles contractions à l'utérus, et par conséquent l'expulsion du fœtus. Un auteur anonyme a publié dans le Journal de médecine de la Nouvelle-Angleterre que ce médicament était pernicieux, et qu'il pouvait faire périr l'enfant, en déterminant des contractions vives de l'utérus et son resserrement brusque. Il s'appuie de l'observation d'une femme qui accoucha de deux enfans, dont le premier fut extrait vivant à l'aide du forceps; et les douleurs s'étant arrêtées tout à coup, on eut recours pour le second à la poudre de seigle ergoté, qui provoqua des contractions utérines, et détermina l'expulsion du second enfant qui était mort, et qu'il attribue à la violente compression de l'utérus sur la tête, causée par ce remède. Mais on peut opposer à cette opinion une observation d'une double grossesse également, et qui eut une terminaison bien différente. Une femme âgée de vingt-huit ans, déjà mère de cinq enfans, accoucha naturellement d'un enfant bien portant. L'accoucheuse reconnaît qu'il y en a un second, et attend en vain pendant quatorze heures le retour des douleurs; elle donne alors l'infusum d'ergot; bientôt les douleurs se font sentir, et, dans l'espace de vingt-six à trente minutes, elle reçoit le second enfant bien portant, plus fort et plus volumineux que le premier. Il me serait facile de tirer un grand nombre de faits de la pratique de M. *Desgranges* tendant à renverser l'opinion du médecin américain.

L'accouchement a pour but la naissance d'un nouvel être, et, sous ce rapport, c'est une des fonctions les plus importantes de

l'économie ; il manquait à la science un nouveau mode de pratique dans l'art de provoquer les douleurs dans le travail de l'accouchement ; la médecine paraît aujourd'hui posséder cette ressource précieuse dans l'usage intérieur du seigle ergoté. L'emploi de ce moyen auxiliaire peut donc, dans certains cas, rendre inutiles tous moyens chirurgicaux, en remédiant à l'atonie de l'utérus, en développant les forces et l'énergie de ses propriétés vitales ; d'où les contractions vives et répétées de ce viscère, qui forcent le fœtus à s'échapper au-dehors par le soutien et l'appui qu'elles empruntent des muscles de l'abdomen et du diaphragme, lesquels resserrent la cavité abdominale en même temps, et pressant fortement l'utérus de tous côtés, la situation diagonale de l'enfant n'étant pas changée, la marche de la tête est la même pour s'enfoncer peu à peu dans la cavité pelvienne. Les seules forces de l'utérus peuvent être suffisantes pour l'accouchement, malgré les doutes qu'ont plusieurs praticiens, qu'il ne peut avoir lieu sans le concours des muscles abdominaux ; la contractilité de ce viscère est tellement vive dans l'état de l'accouchement, qu'elle n'a besoin d'aucun secours ; ce qui est prouvé même par les accouchemens qui ont lieu après la mort. On a même vu, dans certains cas, les muscles abdominaux ayant perdu entièrement leur action et l'accouchement avoir naturellement lieu.

Il est inutile de réfuter l'opinion du vulgaire ignorant, qui regarde le fœtus comme principale cause efficiente de l'accouchement ; opinion que partage l'illustre *Buffon*, et qu'on retrouve encore dans l'ouvrage très-moderne d'un accoucheur de Montpellier.

Il faut bien distinguer les cas requis pour l'emploi de ce médicament (ergot). On trouvera dans ce remède souvent des occasions de triompher des obstacles que peuvent entraîner la parturition. Comme il ne serait pas indifférent de mettre en usage ce nouveau mode de pratique chez toutes les femmes sur le point d'accoucher, je vais indiquer sommairement les cas qui peuvent

nécessiter son emploi ; ils peuvent tenir, soit à la disposition de la femme, soit à celle de l'enfant.

1.° Par rapport à la femme, un bassin bien conformé, offrant dans son diamètre sacro-pubien à peu près trois pouces et demi, quoique cependant on ait vu des accouchemens s'opérer quand il n'offrait pas cette capacité. *Solayres* a vu l'accouchement d'un enfant à terme, et de volume ordinaire, avoir lieu à travers un bassin de deux pouces six lignes dans son diamètre antéro-postérieur ; on peut s'assurer de cette mesure à l'aide du toucher ou du pelvimètre.

2.° Des forces suffisantes pour expulser le produit de la conception ; ce dont on est certain lorsque les contractions utérines vont toujours en augmentant, et que la poche des eaux se présente bien au passage, ainsi que la tête du fœtus.

3.° Examiner ensuite les parties molles de la génération ; si elles sont assez souples pour livrer passage au fœtus.

4.° Enfin, que l'utérus ne soit pas très-obliquement situé ; ses contractions ne se dirigeant plus alors sur le centre du pelvis, les forces expulsives seraient alors détruites en partie, et rendraient l'accouchement difficile, peut être impossible.

Les conditions requises de la part du fœtus pour opérer l'accouchement sont au nombre de deux, par rapport à son volume et à sa situation.

1.° Que le fœtus ait plus de trois pouces et demi d'une bosse pariétale à l'autre ; que les épaules soient bien conformées proportionnellement aux détroits du bassin ; enfin aucun vice de conformation qui augmente l'excès du volume de son corps : il est très-difficile à la vérité de pouvoir constater ces conditions de la part du fœtus, quelque habile et exercé qu'on soit ; on n'en peut juger qu'approximativement ; cependant, si, en touchant la femme, on sent que la tête s'engage et s'approche de la vulve à chaque douleur, il est présumable que le fœtus pèche par excès de vo-

lume ; il en est de même des épaules, du thorax et de l'abdomen, après la sortie de la tête.

2.° Qu'il présente à l'entrée du pelvis, soit la tête, les pieds, les genoux ou les fesses, mais non en travers, l'accouchement serait alors impossible sans le secours de l'art. *Hippocrate* n'admettait d'autres accouchemens naturels que celui où l'enfant présentait la tête la première; cette position est à la vérité la plus naturelle et la plus avantageuse pour l'accouchement.

Il est aussi très-essentiel de constater si la femme est parvenue au terme de l'accouchement; le travail peut commencer plusieurs semaines avant le terme accoutumé, et par conséquent en imposer pour un accouchement sur le point de s'effectuer : mais le plus souvent les symptômes de la parturition ont lieu quelques jours, même quelques heures avant cet acte. On reconnaîtra par le toucher que, pendant les douleurs, les bords de l'orifice utérin se durcissent; que les membranes se tendent; et que la tête du fœtus, si c'est cette partie qui se présente, semble s'éloigner : le prognostic sera certain alors, si les contractions utérines où les douleurs de l'enfantement, qui, dans le principe, étaient peu sensibles, deviennent très-appréciables. Il est encore utile de distinguer les vraies douleurs des fausses.

Les fausses sont bien différentes par rapport à leur origine, leur siége, leur marche et leur effet; elles peuvent avoir lieu dans la vessie, les reins, les intestins; dépendre des tiraillemens des cordons sus-pubiens.

Dans les vraies, l'utérus est abaissé, son orifice se dilate, la femme est tourmentée par le besoin fréquent d'uriner; l'utérus se contracte et durcit; l'orifice se resserre légèrement, les membranes se tendent; bientôt paraît un mucus sanguinolent, les douleurs augmentent sensiblement, l'orifice s'élargit, les borsds s'amincissent et présentent une forme circulaire; les vraies douleurs sont alors dans leur force, et il y a rupture de la poche des eaux:

la tête du fœtus ou d'autres parties de son corps descendent dans la cavité pelvienne, et l'accouchement ne tarde pas à se terminer.

Il faut donc avoir égard à tous les symptômes, ne pas s'en laisser imposer par quelques-uns, qui pourraient conduire à de grandes erreurs dans l'administration du prétendu médicament; être en garde sur un accouchement près de s'effectuer; les douleurs fausses pouvant simuler les vraies : c'est à la sagacité de l'accoucheur, qui doit être attentif à tous les épiphénomènes qui se succèdent. Il serait par conséquent téméraire de la part du médecin d'accélérer le travail de l'accouchement, lorsque les conditions exigées n'existeraient pas; les douleurs dans les reins, l'abdomen, les cordons sus-pubiens ou du rectum, en ont souvent imposé. Suivant *Mauriceau*, *Deventer*, *Lamotte*, *Smellie*, etc., il n'est pas rare, comme l'ont même vu ces auteurs, que les os de l'amnios s'écoulent des jours, des semaines, des mois entiers avant l'accouchement; ce médicament pourrait alors faire naître des douleurs intempestives, accélérer le travail de l'accouchement avant le terme accoutumé de la grossesse. On a vu plusieurs exemples de femmes qui se croyaient sur le point d'accoucher, et l'enfantement n'avait lieu que quinze jours, un mois après. On peut être abusé par le col de l'utérus entièrement effacé, son orifice entr'ouvert avec ses bords amincis, souples et flexibles, par la sortie d'une matière glaireuse et sanguinolente. (*Levret*, *Lam.*, etc.)

Dans certains cas pourtant on a avancé qu'on pourrait employer ce grain ergoté lors même qu'il est reconnu qu'il existe deux fœtus dans l'utérus, lorsqu'il y a hémorrhagie utérine produite par l'avortement, M. *Prescolt* assure l'avoir expérimenté plusieurs fois avec le plus grand succès, et sans qu'il en résultât le moindre accident, en procurant l'expulsion du fœtus, et par conséquent en sauvant la vie à la mère, en arrêtant l'hémorrhagie. Dans certains cas, pour coopérer à la délivrance, ne serait-il pas employé avec plus d'efficacité que les vomitifs ou sternutatoires, ou, à l'exemple de certaines matrones, qui recommandent à l'accouchée de souffler

dans ses mains en serrant ses narines de l'autre? Mais si le resserrement du col utérin existait, ainsi que sa rupture, si on reconnaissait la présence d'une tumeur squirrheuse dans l'intérieur du pelvis, et la hernie de l'utérus, enfin une foule de circonstances que la pratique seule indique, le cordon ombilical, par exemple, qui entourerait le col du fœtus, etc., il serait aussi dangereux d'employer ce grain (ergot), dans l'intention d'accroître les douleurs, et occasionner des efforts outrés de la part de la mère, pour surmonter un obstacle de l'accouchement dépendant de la rigidité des parties à distendre du vagin, et surtout de la résistance du col de l'utérus, sa squirrhosité ; d'où résultent quelquefois épuisement total des forces de l'accouchée, inertie de l'utérus, cessation du travail ; d'autres fois rupture de l'utérus, principalement aux endroits qui répondent aux parties anguleuses de l'enfant. On a cru convenable qu'il serait utile pourtant d'administrer ce médicament dans certains cas où l'on serait assuré que le fœtus est mort depuis long-temps ; on faciliterait, par ce moyen, son passage à la faveur des contractions utérines, dont on aurait augmenté à propos la fréquence et l'énergie : la présence du fœtus dans l'utérus énervant ses forces et affaiblissant son tissu, pourrait disposer à la rupture. Dans le nord, quelques praticiens sont dans l'usage de mettre, dans ces cas, cette substance en pratique.

Si les symptômes indiqués pour un accouchement naturel se trouvaient arrêtés dans leur marche par des causes qu'il serait trop long d'énumérer, la femme étant, par exemple, d'une faible constitution, susceptible de grandes révolutions dans le système nerveux, des chagrins violens, diverses passions, telles qu'un amour contrarié, crainte de perdre l'objet aimé, fausse pudeur lorsqu'un accoucheur est appelé, ou honte de se trouver dans un pareil état. Quant à la plupart des femmes de la ville, et surtout des femmes riches, au lieu du courage capable d'anéantir le sentiment du mal, tout concourt à nourrir en elles la pusillanimité qui le rend plus vif. L'avide curiosité avec laquelle on tâche de découvrir si elles

sont enceintes, le nouveau régime auquel on les soumet lorsqu'elles sont déclarées telles ; les égards, les soins empressés, les alarmes feintes ou vraies qui règnent autour d'elles, le nombre de gens qui les assiégent, l'inaction à laquelle on les condamne, doivent leur donner une idée effrayante de leur état, et semblent les dispenser de se servir de leurs propres forces, et par là les rendre nulles. Un travail laborieux qui aurait considérablement épuisé la femme, la volonté même dans certaines circonstances, ont suffi pour arrêter les douleurs et suspendre entièrement le travail de l'accouchement.

M. *Desgranges*, appelé auprès d'une femme qui était en travail, et qui ressentait déjà les grandes douleurs, fut tout étonné qu'à son apparition celles-ci discontinuèrent; et cette femme capricieuse protesta qu'elle ne se laisserait pas toucher, et se tut pendant plus de trois quarts d'heure, malgré les questions réitérées qu'on lui adressait. Les douleurs ne reparaissaient pas. M. *Desgranges* lui propose de la satisfaire, et de la faire accoucher d'elle-même sans le secours de personne : il fit préparer en secret le remède obstétrical, et le lui fit prendre sans retard. En moins de trois minutes les contractions utérines devinrent fortes et continues ; bientôt elle fut délivrée sans le moindre accident.

Ces causes réunies peuvent donc agir fortement sur les système musculaire, et par conséquent rendre vaine l'époque préparée de l'accouchement. N'a-t-on pas vu des fœtus engagés à travers l'orifice utérin et rester au passage, les contractions de l'utérus ayant complètement été suspendues. De quelle utilité serait alors ce médicament? Mais il serait de la plus grande ignorance, comme l'ont avancé quelques médecins, de l'administrer pour diminuer la rigidité des fibres de l'utérus, puisqu'il paraît qu'au contraire ce médicament l'augmente : il pourrait n'être employé qu'avec danger, lorsque l'orifice utérin n'est pas snffisamment dilaté. Il n'exercerait, dit M. *Prescolt*, que de vains

6

efforts sur l'utérus ; cependant quelques accoucheurs ont réussi dans des cas semblables.

M. *Desgranges*, appelé auprès de la femme d'un tourneur, rue Boneveau, qui était arrivée au terme de sa quatrième grossesse, et qui avait considérablement souffert dans les précédens accouchemens, se hâta d'explorer les voies utérines ; l'orifice utérin n'était point ouvert, ses bords paraissaient encore fermés et d'une certaine épaisseur ; rien n'indiquait enfin un accouchement prochain. Mais cette femme avait fait usage, dès ses premières douleurs, qui étaient fausses, de la poudre d'ergot. Alors les douleurs expulsives se développèrent avec force, la marche du travail devint précipitée, et en moins d'une demi-heure son enfant fut dans les mains de ce chirurgien.

Le mode d'administration de ce médicament n'est pas le même dans tous les cas : on doit en proportionner les doses suivant les constitutions des personnes robustes, vigoureuses et courageuses ; faibles, lâches, pusillanimes, suivant l'âge. L'état de santé ou de maladie, nerveuse ou lymphatique, conservant leurs forces, ou affaiblies par un travail laborieux, les eaux de l'amnios étant écoulées, ou les membranes intactes. Ce médicament a aussi ses nuances d'infidélité, suivant l'idiosyncrasie des sujets ; il n'opère chez les uns qu'après une heure, chez d'aurtes après quatre, onze heures ; d'autres fois il peut ne pas influer sur la marche naturelle de l'accouchement. Les personnes qui ont naturellement l'estomac délicat, irritable ; celles qui l'ont dérangé dans les premiers mois de la grossesse, paraissent ne supporter qu'avec peine ce médicament, et sont exposées à le vomir. On peut encore l'administrer par fraction ou en une seule prise, pulvérisé ou en substance, en décoctum ou en infusum, et même en extrait aqueux ou alkoolique.

Les dames *Dupilles* l'administraient pulvérisé à la dose de 35 grains dans une cuillerée de boisson ; aux États-Unis à, la dose de 15 grains : une garde lyonnaise en a porté la dose jusqu'à

30 grains et plus, bouillis ou infusés dans un verre de boisson quelconque. Le médecin américain cité donne ce remède en décoctum, à raison d'un scrupule dans quatre onces d'eau; le tiers de cette boisson est la dose ordinaire. Il en prescrit une seconde dose semblable, au bout de dix minutes, si le premier n'a pas agi convenablementt. D'autres sages-femmes des environs de Lyon en font prendre à la fois l'infusum de deux scrupules, passant la liqueur et y ajoutant du sucre ou de la muscade râpée. M. *Desgranges* adopte volontiers ce mode d'administration, comme étant plus conforme aux goûts de l'accouchée. Les bonnes femmes, dans les environs de Dijon, l'emploient de même pour favoriser l'accouchement; elles prennent une poignée d'ergot qu'elles font infuser dans un verre d'eau, et l'administrent à la dose d'une cuillerée à bouche. Un praticien plus hardi a observé qu'en donnant l'ergot en substance ou en poudre tamisée, à la dose de 30 à 40 grains dans une tasse de liquide quelconque, on obtenait plus sûrement et bientôt l'effet qu'on s'en promettait: on s'épargnait par là les longueurs de la décoction, et plus encore de l'infusion, et qu'on pouvait mieux dérober à la malade la connaissance du remède, quand il croit ne devoir pas la prévenir de son administration. Vingt grains lui ont suffi dans deux cas, dont le plus recent concerne une femme du peuple âgée de vingt-huit ans, d'une constitution débile, et déjà mère de cinq enfans, qui lassait une accoucheuse par le ralentissement de ses douleurs depuis plus de vingt-quatre heures, et leur cessation depuis huit autres. On administra cette poudre d'ergot. Un quart-d'heure s'était à peine écoulé, que le travail prit une telle activité, qu'en un second quart-d'heure l'enfant et son délivre furent expulsés très-heureusement. Un autre accoucheur de la même connaissance de M. *Desgranges*, il y a un mois, fut appelé auprès d'une dame à terme et en travail d'un second enfant, qui éprouvait vainement des douleurs faibles et éloignées depuis trente-six heures; celles-ci se ralentirent encore, les eaux étant écoulées, les parties bien lubrifiées, les

progrès du travail s'interrompirent, et le découragement de la malade était grand. L'infusum de 40 grains d'ergot en poudre dans une tasse de bouillon donnée mit fin à l'accouchement très-heureusement et en moins de vingt minutes.

Ce grain ergoté pourrait donc être employé avec plus d'avantage à l'état pulvérulent, à la dose de 30 à 40 grains. Il est plus actif qu'en infusum ou en décoctum, et d'autant plus, qu'il est plus récent. Les tempéramens faibles s'en trouvent beaucoup mieux : si on préférait l'infusum, on en ferait infuser de même 30 à 40 grains dans six onces, soit de bouillon, soit d'eau, dans laquelle on peut ajouter du sucre ou de la muscade, suivant les goûts de la malade; il faudrait la passer avant de l'administrer. Si la première dose ne remplissait pas le but désiré en douze à quinze minutes, il faudrait réitérer sans inconvénient, mais non pas administrer ce médicament par fractions, comme le recommande M. *Prescolt*. A doses partielles, il fatigue en vain la malade, et manque très-souvent l'effet qu'on en attend. L'extrait peut être aqueux ou alkoolique : on le fait macérer à froid dans l'un ou l'autre de ces liquides, et on le fait évaporer à consistance d'extrait. M. *Godeville*, médecin anglais, l'a administré sous cette forme avec beaucoup de succès.

I.re OBSERVATION.

Il y a quelques mois que M. *Desgranges* fut appelé pour un accouchement laborieux : la tête de l'enfant était arrêtée dans le détroit périnéal du pelvis, et les douleurs expulsives étaient complètement suspendues. Il était sur le point d'employer le forceps, soupçonnant un degré d'étroitesse dans le détroit inférieur. Cette femme ayant éprouvé déjà de grandes difficultés à accoucher de son premier enfant, qui était d'un petit volume, se décida à employer la poudre d'ergot, qui produisit un tel effet, que, treize minutes après, les douleurs reparurent avec force, et se soutin-

rent jusqu'à l'expulsion du fœtus, qui vit le jour naturellement vingt-cinq minutes après l'emploi du remède; il était plus gros que le premier, suivant l'accouchée.

II.e OBSERVATION.

Une sage-femme d'un des faubourgs de Lyon, qui employait depuis très-long-temps la poudre d'ergot, sous le nom de *chambucle*, appelée il y a quelques années auprès d'une dame sur le point d'accoucher, et qui avait déjà fait plusieurs enfans, mais toujours à l'aide du forceps, lui fit prendre une dose de poudre de seigle ergoté, qui en assez peu de temps agit à merveille, et la fit accoucher naturellement sans le moindre accident.

III.e OBSERVATION.

En 1777, M. *Desgrangès*, appelé auprès de la femme d'un faiseur de bas, qui, voyant son travail d'enfantement languir par le seul ralentissement des douleurs utérines, et qui retardaient sa délivrance, engagea la garde-malade à administrer son médicament, qui consistait dans des grains de seigle ergoté, qu'elle moulut devant lui; en administra une pincée en poudre, qu'elle fit bouillir dans un verre d'eau pendant un demi-quart-d'heure, et qu'elle passa. Dix à douze minutes étaient à peine écoulées, que cette femme se sentit agitée, et ses douleurs se prononcèrent fortement, devinrent fréquentes, avec grande chaleur par tout le corps; la poche des eaux se rompit, les contractions utérines redoublèrent, et l'enfant vit le jour peu de temps après sans nul accident. C'était le quatrième dont cette femme accouchait, et le troisième pour lequel on lui fit prendre ce médicament, qui a constamment réussi.

IV.ᵉ OBSERVATION.

La femme d'un chapelier de Lyon, qui, dans deux accouchemens avait beaucoup souffert pendant long-temps, désirait pour un troisième d'en être affranchie. M. *Desgranges*, reconnaissant que les douleurs étaient fausses, s'opposa à l'administration du médicament obstétrical ; l'accouchée le prit cependant malgré les avis de ce praticien, qui en observa attentivement les effets. Elle parut fatiguée, sans cependant que les douleurs abdominales parussent changer de nature ; mais, dans l'espace de quinze minutes, elles devinrent plus continues et plus répétées, se portant alors du côté du pubis et du sacrum, et bientôt apparurent les phénomènes d'un travail réel, et l'accouchement eut lieu très-heureusement.

V.ᵉ OBSERVATION.

M. *Duviard*, appelé pour accoucher une jeune Allemande d'un embonpoint prononcé, d'une constitution faible et lâche, qui était parvenue au terme de sa grossesse, apprit que les douleurs étaient peu fortes, et même ralenties à son arrivée, explora le col de l'utérus, qu'il trouva dilaté et souple, l'utérus étant inactif. Le praticien fit infuser une cuillerée à café de la poudre citée dans un verre de bouillon ordinaire ; et, après l'avoir passé, l'administra à la malade, qui ressentit bientôt de fortes douleurs qui n'eurent pas d'interruption, et qui terminèrent heureusement l'accouchement en moins de douze minutes.

On peut résumer de ce que j'ai avancé que le seigle ergoté paraîtrait jouir d'une propriété réelle dans l'acte de la parturition, par l'influence spéciale qu'il a d'agir sur l'utérus, et par conséquent sur la marche de l'accouchement. Ce nouveau secours de thérapeutique serait donc d'une efficacité supérieure à tous les autres moyens qu'on a

pu employer jusqu'à nos jours, lors même que quelques conditions exigées se présenteraient pour en différer l'emploi. Telle est la dilatation préalable de l'orifice utérin, etc.

L'effet de ce médicament, administré à la dose de 30 à 40 grains, a lieu en douze ou quinze minutes le plus souvent. Il est difficile d'expliquer comment il agit; cependant il est présumable que c'est par ses propriétés excitantes. M. *Desgranges* le compare à l'ipécacuanha, qui, agissant sympathiquement sur l'estomac, détermine l'utérus à se contracter. Une femme, dont le travail de l'accouchement n'était pas encore commencé, mais qui perdait cependant ses eaux lentement depuis vingt-quatre heures, prit ce breuvage d'ergot, qui fut vomi à l'instant même. Les douleurs cependant ne tardèrent pas à se faire sentir, et se succédèrent avec force et rapidité; l'accouchement eut lieu sans accident consécutif. On voit à la vérité que souvent le seul contact du forceps sur l'utérus peut déterminer de nouvelles contractions de la part de ce viscère, et rendre nul l'emploi de cet instrument, l'accouchement ayant lieu sans lui.

Ce médicament a encore été proposé dans diverses maladies; mais comme l'expérience n'a pas encore bien confirmé son emploi, je ne ferai que les indiquer. On lit, dans le Dictionnaire d'histoire naturelle, an 1800, par *Vanhelmont de Bomare*, que le seigle ergoté a été employé avec succès dans la pleurésie. Je ne crois pas cette propriété bien vraie; du reste, on n'en donne pas le mode d'administration ni les résultats obtenus. *James*, dans son Dictionnaire universel de médecine, an 1748, et *Gaspard Bauhin*, ont avancé que la substance blanche farineuse de l'ergot passait en Allemagne pour un souverain remède dans le flux immodéré des lochies. *Beckman* dit l'avoir administré dans des cas d'aménorhée, et paraît, selon lui, en avoir retiré de bons effets. Cette proposition paraît la plus vraisemblable, puisque ce grain a la propriété de ranimer l'inertie de l'utérus. Peut-on le considérer comme antilaiteux, comme

quelques auteurs l'ont avancé. Je la crois aussi inutile dans ce cas que son emploi pour remplacer la saignée dans les cas de pléthore ; il serait donc utile que d'habiles médecins s'occupassent des diverses propriétés attribuées à ce grain ergoté ; ils rendraient un grand service à la médecine.

C'est ce qu'a entrepris M. le professeur *Chaussier* sur un grand nombre de femmes confiées à ses soins dans l'hospice de la Maternité ; et, dans sa pratique particulière, il a administré ce grain ergoté, nouvellement récolté, à des doses qu'il a variées à l'infini ; il en a même porté l'administration jusqu'à 72 grains sans en avoir obtenu des résultats très-avantageux. Par conséquent nous pouvons conclure que les praticiens qui l'ont ainsi vanté ont pu être souvent dans l'erreur, en leur attribuant des propriétés aussi réelles dans l'acte de l'accouchement. Les seules forces de la nature ont pu leur être d'une grande utilité, surtout lorsque M. *Desgranges* avoue, dans plusieurs occasions, qu'il n'en a retiré de bons effets qu'après plusieurs heures ; dans certains cas, après vingt-quatre. Mais on ne peut trop louer l'activité et le zèle avec lequel ce praticien distingué a cherché à secourir l'humanité souffrante, et à communiquer ses lumières, qu'il croyait vraies, et que l'expérience confirmera peut-être un jour.

HIPPOCRATIS APHORISMI.

I.

Quibus os uteri durum est, iis connivere os uteri necesse est. *Sect.* 5, *aph.* 54.

II.

Mulieri utero gerenti si mammæ de repente gracilescant, abortit. *Ibid.*, *aph.* 36.

III.

Ex syderatione os abscedit. *Sect.* 7, *aph.* 79.

IV.

Caro livida ex osse ægrotante malum denuntiat. *Ibid.*, *aph.* 2.

V.

Ad extremos morbos, extrema remedia exquisitè optima. *Sect.* 1, *aph.* 6.